



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Offices

Question écrite n° 50573

Texte de la question

M Jean-Paul Bret appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la réduction de l'emploi à l'Office national des anciens combattants et au secrétariat d'Etat. C'est au cours d'une rencontre avec différentes associations d'anciens combattants de sa circonscription que ces derniers lui ont fait part de leurs vives préoccupations au regard de l'évolution des établissements de l'administration centrale. Ils considèrent, en effet, que cette réduction aura des conséquences sur la qualité des services rendus. Si, aujourd'hui, l'étude des dossiers est souvent lourde et longue, cette mesure ne les rassure pas quant aux améliorations futures. C'est pourquoi, il lui demande si l'ensemble des mesures d'accompagnement qui ont été prises est suffisant, afin qu'il ne soit pas porté préjudice au bon fonctionnement des services.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact que l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre s'est vu amputer en 1992 d'une cinquantaine d'emplois budgétaires. Mais il faut dire que la participation du département ministériel à la déflation globale des effectifs a été fixée à 400 emplois ; il n'a donc pas été possible au secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre d'exonérer totalement l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de la contribution générale imposée à l'ensemble des services de l'Etat. Cependant, le plan de modernisation d'un montant de 10 MF qui sera mis en œuvre par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre en 1992 doit lui permettre, par notamment une informatisation de ses services et une meilleure qualification de ses agents, de continuer à assurer les missions qui sont les siennes à un même niveau de qualité. Les conditions de travail nettement améliorées dans les services de l'établissement public seront ainsi de nature à répondre de façon efficace aux besoins des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre.

Données clés

Auteur : [M. Bret Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50573

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4739